

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 24 Octobre 2023

En l'an 2023, le 24 Octobre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune de St Sulpice, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Patrick Rames, Maire.

Date de la convocation : 19 Octobre 2023.

Présents : Mesdames et Messieurs David Eddy, Delfour Monique, Faure Bernard, Fouinat Catherine, Lafon Thibaut, Landes Claudine, Lohézic Gérard, Pégourié Claude, Périé Jean-Michel, Rames Patrick.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint conformément à l'article L.215. 15 du code général des collectivités territoriales. Il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Claudine Landes est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Choix des entreprises pour les travaux de réhabilitation de l'ancien restaurant (lots 1 à 9 et lot 11)
2. Questions diverses

Il est tout d'abord procédé à l'approbation des comptes-rendus des conseils municipaux du 6 Septembre et du 11 Octobre. Ils sont adoptés à l'unanimité. Toutefois Mme Delfour fait remarquer qu'elle avait signalé lors de cette séance un défaut d'affichage de l'état de l'eau de baignade au niveau du Célé cet été et que ceci n'a pas été retranscrit. Il est précisé que chaque conseiller est responsable des manquements qu'il pourrait constater et doit faire remonter les informations sans attendre plusieurs mois.

Une attention particulière devra être portée à l'affichage de la qualité de l'eau au niveau de la baignade pour la saison 2024.

1. Choix des entreprises pour les travaux de réhabilitation de l'ancien restaurant (lots 1 à 9 et lot 11)

Monsieur le Maire expose aux membres que le Conseil Municipal doit valider les décisions de la maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement de la mairie et de quatre logements dans l'ancien bar restaurant.

Les conclusions du maître d'oeuvre sont les suivantes :

Lot 1 : VRD – Aménagement des abords : il est proposé de retenir l'entreprise SARL FTAP – 46330 SAULIAC/CÉLÉ pour un montant de 59 789,10 € H.T.

Lot 2 : Démolition gros oeuvre : il est proposé de retenir l'entreprise SARL BOUTONNET – 12110 AUBIN pour un montant de 106 078,55 € H.T.

Lot 3 : Charpente – Couverture : il est proposé de retenir l'entreprise SAS BREIL FRERES – 46320 BRENGUES pour un montant de 50 680,00 € H.T.

Lot 4 : Menuiseries extérieures : il est proposé de retenir l'entreprise SAS BREIL FRERES – 46320 BRENGUES pour un montant de 49 790,00 € H.T.

Lot 5 : Serrurerie : il est proposé de retenir l'entreprise C2M – 15600 MAURS pour un montant de 12 393,33 € H.T.

Lot 6 : Menuiseries intérieures : il est proposé de retenir l'entreprise SAS BREIL FRERES – 46320 BRENGUES pour un montant de 51 078,00 € H.T.

Lot 7 : Isolation – Cloisons - Plafonds : il est proposé de retenir l'entreprise ALIANCE 360 – 12300 DECAZEVILLE pour un montant de 79 034,07 € H.T.

Lot 8 : Carrelage - Faïences : il est proposé de retenir l'entreprise SARL MERTZ – 46100 FIGEAC pour un montant de 11 406,04 € H.T.

Lot 9 : Peinture – Revêtements de sols : il est proposé de retenir l'entreprise ALIANCE 360 – 12300 DECAZEVILLE pour un montant de 52 692,07 € H.T.

Lot 10 : Electricité - Chauffage : Offre supérieure de 60% par rapport à l'estimation : lot déclaré infructueux – Consultation relancé

Lot 11 : Chauffage – Rafraichissement – Plomberie – Sanitaire - Ventilation : il est proposé de retenir l'entreprise SARL PERNA – 12200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE pour un montant de 93 403,76 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- approuve les conclusions du Maître d'oeuvre :

- à l'unanimité : pour les lots 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

- à 9 voix pour et une abstention pour le lot 2,

mandate le maire afin de procéder à toutes les démarches et signatures concernant ce marché. 10 pour

Il est précisé que les documents fournis lors du présent Conseil doivent rester confidentiels jusqu'à la publication du résultats des appels d'offres (qui devrait se faire le jeudi 26/10).

2. Questions diverses

- Le maire, étant donné toute l'aide apportée par les services du SDAIL et notamment par Maria Olivan dont l'accompagnement s'arrête au niveau du choix des entreprises propose de prolonger leur mission pour la prestation de suivi de chantier, option qui serait sécurisante et gage de qualité. Le Conseil Municipal donne son accord de principe mais demande des précisions sur le coût de cette prestation. Un devis sera sollicité auprès du service puis présenté au conseil.

- Présence de frelons asiatiques : 2 nids ont été repérés dans la vallée et 1 au niveau du Mas de Murat. Une entreprise contactée indique pouvoir intervenir pour 80 euros par nid. Un mail sera envoyé aux habitants pour recenser la présence de cette espèce hautement invasive et proposer une intervention groupée.

- Lundi et mardi : intervention des agents du Grand-Figeac pour l'entretien du cimetière.

- Débroussaillage :

- Ecole : il est rappelé la nécessité de poser les détecteurs pendant les vacances de Toussaint. Le dévidoir de papier essuie-main doit être déplacé et fixé dans la cuisine.

- Le tronc de l'église a été dérobé. Le Maire a porté plainte auprès de la gendarmerie de Livernon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 16 Novembre à 20H30